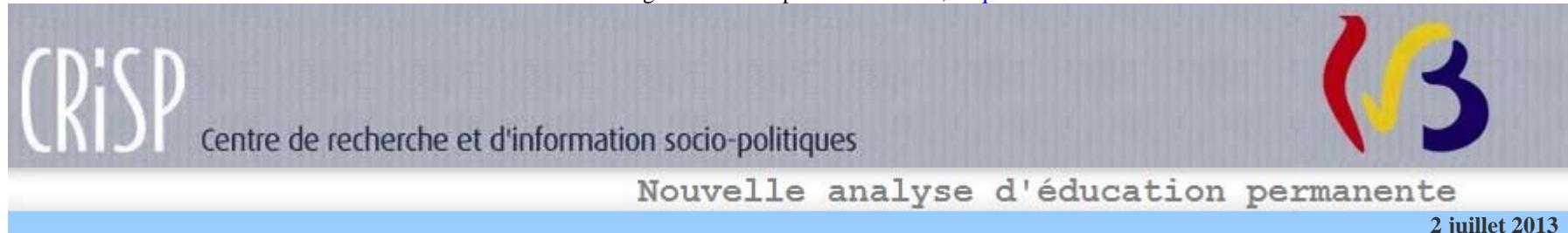


**Van:** Le CRISP <noreply@crisp.be>  
**Verzonden:** woensdag 3 juli 2013 3:04  
**Aan:** Veerle Solia  
**Onderwerp:** Quatre idées reçues sur le fédéralisme belge

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



Cette analyse est téléchargeable sur le site du CRISP.

**Quatre idées reçues sur le fédéralisme belge**

par Cédric Istasse  
publié dans *Les analyses du CRISP en ligne*, 2 juillet 2013, 8 pages

**ACCEDER A L'ANALYSE EN LIGNE**

Le Crisp met à disposition des exposés et des articles rédigés dans le cadre de ses activités d'organisation d'éducation permanente reconnue.

Le fédéralisme consiste en une répartition des compétences législatives et exécutives (voire judiciaires) entre un niveau de pouvoir national et des collectivités politiques autonomes appelées entités fédérées. Actuellement, les États fédéraux sont une trentaine à travers le monde. Parmi eux figure la Belgique. De très nombreuses idées reçues circulent sur le modèle fédéral belge. Pour l'essentiel, elles peuvent être regroupées sous quatre intitulés généraux. À des titres divers, et alors qu'elles ont trait à des éléments fondamentaux, ces quatre idées reçues sont erronées. Elles sont pourtant devenues des lieux communs. Il convient de les rectifier, d'autant que ces méprises sont parfois sciemment entretenues par des acteurs politiques, en tant qu'elles portent indirectement les vues de ceux-ci quant à la nécessité d'une réforme de l'État.

Vous recevez cette newsletter car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion du Crisp

---

Pour vous désabonner de cette liste, suivez [ce lien](#)

Pour mettre vos préférences à jour, suivez [ce lien](#)

Transférer ce message à quelqu'un, suivez [ce lien](#)

